

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Lave-vitre VueNet – 40C

Synonyme : Liquide lave-glace

Utilisation du produit: VueNet -40C est un mélange d'eau / méthanol pour laver le pare-brise

Numéro(s) produit : 99-0710

Identification de l'entreprise

Crevier Lubrifiants Inc.

2025 rue Lucien Thimens

Ville St-Laurent, Québec H4R 1K8

Canada

En cas d'urgence, contacter Crevier Lubrifiants Inc au :

Tel : 514-331-2951 ou 1-800-363-0590

Numéro de téléphone d'urgence (CANUTEC): (613) 996-6666

Informations sur le produit

Informations sur le produit: 514-331-2951

Demandes de fiches signalétiques: 514-331-2951

SECTION 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

H226 - Liquide et vapeurs inflammables - Catégorie 3;

H301 - Toxique en cas d'ingestion (Oral) - Catégorie 3;

H311 - Toxique par contact cutané - Catégorie 3;

H320 - Provoque une irritation des yeux - Catégorie 2B;

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (exposition simple) - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion (Oral)

H316 - Provoque une irritation cutanée - Catégorie 3;

H320 - Provoque une irritation des yeux - Catégorie 2B;

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (exposition simple) - Catégorie 1

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains et la peau soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P316 - EN CAS D'INGESTION : Obtenir immédiatement une aide médicale.

P330 - Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P317 - EN CAS D'INHALATION : Obtenir une aide médicale.

P332 + P317 - En cas d'irritation cutanée : Obtenir une aide médicale.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P317 - Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale.

Entreposage :

P403 - Entreposer dans un endroit bien ventilé.

P235 - Tenir au frais.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

Élimination :

P501 - Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements locaux et régionaux applicables.

Autres dangers :

Aucun connu

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Alcool méthylique (méthanol)	67-56-1	30 - 45 %poids/poids
Alcool éthylique (éthanol)	64-17-5	< 1,0 % poids/poids

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Œil: Rincer immédiatement les yeux sous l'eau en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 60 minutes. S'il y a lieu, enlever les verres de contact après le premier rinçage, puis continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Peau: Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis enlever les chaussures et vêtements souillés. Si des symptômes se manifestent, obtenir des soins médicaux. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

Ingestion: En cas d'ingestion, laver la bouche avec de l'eau, obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial.

Organes cibles

Yeux, foie, système nerveux.

Instructions particulières

Une exposition intense au méthanol, par ingestion ou respiration de hautes concentrations dans l'air, peut causer des symptômes apparaissant en dedans de 40 minutes à 72 heures après l'exposition. Les symptômes et signes se limitent habituellement au système nerveux central, yeux et système gastro-intestinal. À cause des effets initiaux sur le système nerveux central, comme maux de tête, vertige, léthargie et confusion, cela peut donner l'impression d'une intoxication à l'éthanol. Une vision floue, acuité réduite et photophobie sont des effets communs rencontrés. Un traitement avec de l'ipéacac ou un lavage est indiqué pour tout patient qui se présente en dedans de deux heures de l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit dans les cas d'empoisonnement sévères et les niveaux de bicarbonate dans le sang sont une mesure plus adéquate de sévérité que les niveaux de méthanol dans le sang. Les protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des hôpitaux importants et une coopération rapide avec les hôpitaux appropriés est recommandée.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Troubles respiratoires.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Voir les consignes de manutention et d'entreposage dans la section 7.

ATTENTION : Ce produit est inflammable.

MOYENS D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO₂).

PROTECTION DES POMPIERS:

Instructions de lutte contre l'incendie: En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

Produits de combustion: CO, CO₂ et fumée et vapeur irritante dû à une combustion incomplète.

Précautions spéciales pour les pompiers : Inflammable en présence de flamme, étincelle ou source de chaleur. Brûle en formant une flamme invisible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'étendre sur une distance considérable et s'approcher d'une autre source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Peut s'accumuler dans un espace restreint.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de protection: ATTENTION! COMBUSTIBLE. Éliminer toutes les sources d'ignition à proximité du déversement. Quand l'eau s'évapore, le produit résiduel est inflammable. Ne pas fumer, manger ni boire dans la zone où ce produit est manipulé.

Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions nécessaires. Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7- MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures de précaution: Cette substance présente un danger d'incendie. Le liquide s'évapore très rapidement et forme des vapeurs (émanations) pouvant s'enflammer. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé

Renseignements généraux sur l'entreposage: NE PAS UTILISER NI ENTREPOSER à proximité d'une source de chaleur, d'étincelles ou de flammes vives, ni près de surfaces chaudes. UTILISER ET ENTREPOSER UNIQUEMENT DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ. Garder le récipient fermé entre les utilisations.

Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement refermés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:

Dans des endroits confinés, une ventilation locale et générale devrait être suffisante pour maintenir les concentrations transportées par l'air sous les limites d'expositions permises. Le système de ventilation doit être conçu selon les standards d'ingénierie approuvés.

MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux et du visage: Porter des équipements protecteurs pouvant empêcher tout contact oculaire. Pour cette protection, il est notamment possible d'utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes étanches, un écran facial selon les opérations à effectuer.

Protection cutanée: Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : Butylique, Caoutchouc naturel, Néoprène, Caoutchouc nitrile, Viton.

Protection respiratoire: Utiliser un respirateur NIOSH approuvé et parfaitement ajusté lorsque la concentration et la durée de l'exposition dépasse les limites d'utilisation sécuritaire.

Limites d'exposition professionnelle:

Composante	ACGIH (TLV)	OSHA (PEL)
Méthanol pur	200 ppm TWA 250 ppm STEL	200 ppm TWA 260 mg/m ³ TWA

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Bleu

État physique: Liquide

Odeur: Alcool

pH: Sans objet

Point de congélation : - 40 °C (minimum)

Point d'ébullition initial: 64,7 °C

Point d'éclair: vase clos > 28 °C (> 82.4 °F) (Typique)

Taux d'évaporation : Non disponible

Auto-inflammation : Non disponible

Limites d'inflammabilité (d'explosivité pour le méthanol pur) : Inférieure : 6%
Supérieure: 36%

Tension de vapeur: Non disponible

Densité de vapeur (air = 1): Non disponible

Solubilité: Soluble dans l'eau.

Masse volumique: 0.92 à 0.94 @ 15°C (59°F)

Seuil olfactif: Non disponible

coefficient de répartition eau/huile: Facilement soluble dans l'eau, se sépare de l'huile

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions normales d'utilisation.

Incompatibilité avec d'autres produits: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Produits de décomposition dangereux: Formaldéhyde, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO₂).

Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Sensibilité au choc mécanique: Non.

Condition à éviter : Éviter les flammes, étincelles, électricité statique et tous autres sources de chaleur.

SECTION 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables :

Les yeux, la peau, par ingestion ou par inhalation

Composante	Espèces	Toxicité orale DL 50	Toxicité cutanée DL 50	Toxicité par inhalation CL 50
Méthanol pur	Rat	1187 - 2769 mg/kg	17100 mg/kg	22 500 ppm /8 Hrs

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Valeurs estimatives de la toxicité aiguë (ETA) fournies comme reflet de la classification des dangers.

Les valeurs suivantes sont calculées selon les données du méthanol pur lorsque dilué à 50% dans l'eau :

ETAmix (voie orale)	200 mg/kg
ETAmix (voie cutanée)	600 mg/kg
ETAmix (inhalation-vapeurs)	6 mg/L / 4 hrs

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Irritation oculaire: Le contact avec les yeux cause des irritations légères à modérées.

Irritation cutanée: Le contact avec la peau cause des irritations légères à modérées.

Sensibilisation cutanée: Aucune donnée sur la toxicologie du produit n'est disponible.

EXPOSITION CHRONIQUE:

Toxicité chronique: Non disponible

Cancérogénicité: Ce produit n'est pas classé comme étant cancérigène par l'ACGIH, IARC, NTP ou OSHA.

Mutagénicité/ Tératogénicité : Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit soient mutagènes, génotoxiques ou puisse causer des anomalies congénitales.

Toxicité sur la reproduction : Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou les composants présents à plus de 0,1% dans ce produit puissent causer une toxicité sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Donnée non disponible

SECTION 12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations éco-toxicologiques:

Composante	Toxicité aiguë de poisson:	Toxicité crustacéenne aiguë:
Méthanol pur	LC50 (Oncorhynchus mykiss) 18 – 20 ml/L LC50 (Pimephales promelas) 19500 - 20700 mg/L (96 hrs) LC50 (Lepomis macrochirus) 15400 mg/L (96 hrs)	EC50 Daphnia Magna (puces d'eau) :18260 mg/L (48hrs)

Persistance et dégradation : Rapidement biodégradable (résultat OECD = 99%)

Potentiel de bioaccumulation : Le méthanol ne devrait pas se bioaccumuler car le coefficient de répartition est <1.

Mobilité dans le sol : La mobilité dans le sol est élevée.

Autres informations:

Aucune information disponible.

SECTION 13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les résidus doivent être disposés selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales.

SECTION 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans le règlement sur le transport de matière dangereuse (RTMD).

Description d'expédition TC: UN1986, ALCOOLS INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A. CLASSE 3 (6.1), GROUPE EMBALLAGE III

Précautions spéciales concernant le transport Veuillez noter: En contenants de 250L ou moins, ce produit se conforme aux exigences d'exemption en vertu des dispositions spéciales de la réglementation sur le TMD, partie 1, section 1.36b : classe 3, liquides inflammables : Exemption pour les alcools.

Exemption relative aux quantités limitées

Note du déclarant/ fabricant : Pour les contenants de lave-vitre inférieurs à 5 litres, ce produit est classé comme "Quantité limitée"

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : DSL (Canada).

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Rédigé par : Robert Maillette, Chimiste

Date de rédaction: 16 février 2017

Révisé le : 15 août 2023

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
NFPA - National Fire Protection Association (USA)	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.